



**HAL**  
open science

# Rif–Californie : la violence environnementale à l’ère des nouveaux marchés du cannabis

Kenza Afsahi

► **To cite this version:**

Kenza Afsahi. Rif–Californie : la violence environnementale à l’ère des nouveaux marchés du cannabis. International Development Policy | Revue internationale de politique de développement, 2020, Drug Policies and Development. Conflict and Coexistence, 12, pp.[en ligne]. 10.4000/poldev.3888 . halshs-03275935

**HAL Id: halshs-03275935**

**<https://shs.hal.science/halshs-03275935>**

Submitted on 3 Jun 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

---

# Rif-Californie : la violence environnementale à l'ère des nouveaux marchés du cannabis

*El Rif y California: violencia medioambiental en la era de los nuevos mercados de cannabis*

**Kenza Afsahi**

---

## NOTE DE L'AUTEUR

Dans cet article, nous prenons en compte les pratiques qui s'inscrivent dans une agriculture industrielle du cannabis et qui posent un problème environnemental. Nous ne prenons pas en compte les nombreux usages du cannabis à des fins écologiques (réhabilitation des sols contaminés, remplacement de produits forestiers, etc.). Par ailleurs, les usages dits récréatifs ou médicinaux ne sont pas les seuls usages du cannabis. Ici, nous ne prenons pas en compte tous les usages ancestraux dans les Suds pour la fabrication de produits respectueux de l'environnement : usages alimentaire, textile, cosmétique, etc. Les produits fabriqués traditionnellement, commercialisés ou utilisés dans un cadre familial, ont été remplacés par des produits en tissu synthétique ou en plastique dont la production et la consommation ne respectent pas l'environnement. Notons qu'aujourd'hui les produits à base de cannabis ont fait leur retour dans les marchés du cannabis des pays industrialisés où de nombreuses entreprises fabriquent de la nourriture ou des cosmétiques à base de cannabis.

*Je remercie Khalid Mouna pour ses commentaires et suggestions sur une version antérieure de cet article, ainsi que Najib Akesbi pour m'avoir donné accès à ses travaux sur l'agriculture marocaine. Je remercie également Abdellatif Adebib et Marta Jonville pour leur disponibilité et nos échanges. Mes remerciements vont aussi à Anthony Silvaggio pour m'avoir éclairée sur les conséquences environnementales de la culture de cannabis en Californie*

# 1 Introduction

- 1 Le marché du cannabis a subi de nombreuses reconfigurations ces dernières années. C'est en effet un marché multiforme quant aux produits qu'il propose, avec une multitude de pays qui produisent, des producteurs aux savoir-faire différents, des variétés de plants et des qualités très différentes d'herbe, de résine, d'huile et de préparations à base de cannabis. Les mots qui désignent le cannabis ont aussi leur histoire (Afsahi, 2017a). Le marché du cannabis a par ailleurs connu une évolution notable des techniques de culture dans les pays Européens et Nord-Américains cette dernière décennie, où les cultures de cannabis ont augmenté avec l'apparition de nouvelles formes de diffusion des savoir-faire, avec la vente de graines par Internet et l'ouverture de magasins dédiés au matériel de culture pour les particuliers en indoor, qui ont contribué à la diversification des produits disponibles. L'augmentation des surfaces cultivées et les processus de sélection (en particulier suite à différents types de croisements) ont influencé la génétique et les caractéristiques biologiques de la plante originelle (pour augmenter la productivité ou le taux de THC) qui est devenue une plante cultivée (Gerber, 2018) et hybridée sans contrôle, pendant des décennies de prohibition (Afsahi, 2017b).
- 2 En parallèle, les bouleversements écologiques se sont accélérés dès les années 1960 avec la culture intensive de cannabis qui a adopté les pratiques de l'agriculture industrielle. Dans les Suds, les modèles agro-exportateurs de cannabis, suscités par l'augmentation de la demande de cannabis pendant les années 1960, ont conduit à des cultures intensives et dans certains cas à des monocultures. Les années 1970 ont été marquées par une tolérance vis-à-vis du cannabis aux Etats-Unis et au Maroc. La tendance a changé pendant les années 1980, marquées par une criminalisation de l'usage et de la culture du cannabis aux Etats-Unis (Corva, 2014) et un élargissement considérable de l'espace de culture du cannabis au Maroc en raison de l'augmentation de la demande européenne de haschich (résine de cannabis) et du recul de la production de haschich au Liban et en Afghanistan. En 1996, la Californie devient le premier état américain à légaliser le cannabis pour un usage médical (Corva, 2014 ; Silvaggio, 2018a, 2018b), tandis que le Maroc va connaître différents épisodes de répression des cultivateurs et d'éradication des champs de cannabis, dans un contexte de pression internationale qui, par effet pervers, a provoqué une intensification de la culture de cannabis. Le Maroc continuera sa politique de prohibition pendant les années 2000, alors qu'aux Etats-Unis, en 2012, le Colorado et Washington sont les premiers états à légaliser par référendum le cannabis pour un usage récréatif.
- 3 Depuis une dizaine d'année dans les pays industrialisés, nous assistons à un phénomène d'agriculture industrielle, en culture extérieure ou intérieure, avec les nouveaux marchés de cannabis. Les conséquences sur l'environnement (les mêmes que pour les agricultures légales intensives), très rarement mesurées ou prises en compte, sont multiples : appauvrissement des sols, érosion de la biodiversité, pollutions et raréfaction de l'eau, mise en danger de la santé des cultivateurs et des consommateurs, etc. D'un point de vue économique et social, les nouvelles pratiques de culture, de plus en plus technicisées : mécanisation, irrigation, chimie, marchandisation des semences, ont créé des tensions entre petits exploitants et grands propriétaires terriens, qui ont accès aux ressources, et à une exploitation des populations les plus vulnérables : les femmes, les enfants et les ouvriers saisonniers.

- 4 Dans les pays riches, après des décennies de lutte pour obtenir le droit de cultiver et consommer, le cannabis se retrouve aujourd'hui au centre d'enjeux importants entre petits et grands groupes industriels qui souhaitent investir et exploiter le cannabis pour de nombreux usages et domaines possibles : le bâtiment, le textile, l'alimentation, la médecine, la cosmétique, etc. Cette ruée vers l'or vert, qui arrive un moment de grands bouleversements environnementaux à l'échelle mondiale, nous oblige à interroger les conditions de production, d'usage et de circulation de cette plante qui peut prendre de multiples formes et dont on peut extraire de nombreux dérivés.
- 5 Originaire d'Asie centrale et ayant circulé avec les vagues de migrations vers le Moyen-Orient, l'Afrique, puis l'Europe pour n'atteindre les Amériques que plus tardivement, le cannabis pousse aujourd'hui un peu partout sur la planète et s'adapte à des conditions climatiques diversifiées en extérieur comme en intérieur dans des entrepôts, des placards ou sous serre avec des lumières et des sols artificiels.
- 6 Dans le cas du Rif (Maroc), après la signature de la convention unique de 1961 et l'augmentation de la demande internationale en cannabis qui a suivi, les autorités étaient dans une logique d'interdiction et de répression conformément à la convention internationale, tandis que les paysans étaient dans une logique d'intensification de la culture de cannabis pour répondre à la demande. La question de l'environnement est devenue secondaire pour les deux acteurs, si elle n'a jamais existé.
- 7 La question environnementale liée au cannabis a, par ailleurs, été très peu investie par les chercheurs en toutes disciplines et par les militants qui ont pendant des décennies combattu la prohibition. Pourtant l'argument écologique a été utilisé de nombreuses fois pour montrer les bienfaits du cannabis (isolant, dépolluant, etc.) et moraliser le marché.
- 8 Cet article, qui fait partie d'une recherche en cours sur l'écologie du cannabis, est une réflexion sur l'économie mondiale du cannabis et ses enjeux sociaux, économiques et environnementaux actuels. Il s'intéresse à différentes formes de violences environnementales exercées sur les ressources naturelles, les humains et le cannabis dans un contexte de culture intensive. La violence environnementale qui découle du champ d'étude de la criminalité environnementale (South et White, 2016) est entendue ici comme la violence exercée sur l'environnement naturel, sur diverses espèces (humaines et non humaines) et sur la planète. Ce cadre analytique dépasse les seuls dommages sociaux, pour s'intéresser à la protection des végétaux, les violences qu'ils subissent et l'impact environnemental et sanitaire des cultures intensives. Les crimes environnementaux pris en compte vont également au-delà des crimes environnementaux définis par la loi. Cette démarche qui s'inscrit dans la logique de la sociologie de l'acteur-réseau (Latour, 1994) donne de l'importance aux objets non-humain comme acteurs à part entière.
- 9 Nous relaterons ici certains bouleversements qui modifient les forêts, la terre, l'eau, les animaux et nous tenterons également de prendre en compte un ensemble de pratiques sociales, économiques, politiques et culturelles, qui témoignent d'une façon différente de mettre en récit la nature, notion qui semble prendre actuellement un sens nouveau pour les cultivateurs. L'article s'intéresse également à l'exploitation de la force de travail de populations vulnérables, notamment les femmes et les ouvriers agricoles depuis l'intégration de l'agriculture rifaine au capitalisme colonial au Maroc. S'il se concentre sur le territoire marocain, le cas étudié n'est pas unique au niveau mondial : c'est un phénomène que l'on repère lorsqu'il se développe à la fois dans un cadre de

prohibition, quand des acteurs légaux et illégaux adoptent un système capitaliste d'exploitation et lorsqu'ils essaient de trouver une alternative à cette situation à terme vouée à l'échec. Les expériences du Maroc et de l'État de Californie nous semblent des exemples appropriés, la culture de cannabis y bénéficiant de réglementations différenciées, montre que les mécanismes mis en place pour produire en extérieur ou en intérieur limitent la prise en compte de la question environnementale.

- 10 Les changements environnementaux dans le milieu de la culture de cannabis s'observent dans le temps long même si les modifications sont rapides au regard de la dynamique du marché. C'est pourquoi il est impossible de mesurer les effets de la culture de cannabis sur seulement quelques années. Par ailleurs, la problématique de la criminalité environnementale dans un marché aujourd'hui mondialisé est difficile à appréhender à l'échelle d'un seul groupe social et un seul espace. L'analyse nécessite plusieurs niveaux d'échelles (géographiques, historiques, etc.) et de prendre en compte des acteurs diversifiés (paysans dans les Suds, cultivateurs des Nord, législateurs, etc.). Une comparaison entre les pratiques des acteurs des Suds (Rif) et ceux des Nord (Californie) nous semble nécessaire pour observer deux conceptions du rapport à l'environnement, dans des contextes législatifs, économiques et techniques différents. L'article s'appuie sur des observations et des entretiens informels et semi-directifs réalisés auprès de différents acteurs au Maroc (cultivateurs, associatifs, etc.) et de travailleurs ayant participé à des activités de cultures dans les pays industrialisés. En l'absence d'indicateurs techniques qui montrent les changements dans les ressources naturelles, ce sont des indicateurs sociaux et la propension qu'ont les acteurs à relater plusieurs conflits ou tensions relatives au partage des ressources qui nous permettent aujourd'hui d'appréhender la criminalité environnementale et les injustices (Blanchon, Moreau et Veyret, 2009) qui en découlent. Ces données ont été complétées par des échanges avec des chercheurs américains et des recherches documentaires sur la culture de cannabis en Californie portant sur la question de l'environnement.
- 11 Dans cette perspective, nous allons dans une première partie examiner comment le lien entre les paysans du Rif et leur environnement a évolué avec l'intensification des cultures de cannabis pour la production du haschich. La surexploitation a aussi touché les travailleurs, en particulier les plus vulnérables parmi lesquels les femmes et les ouvriers agricoles sans terres. Dans une deuxième partie, nous tenterons de montrer que la violence environnementale dans les Suds s'étend dans les pays industrialisés.

## 2 Vers une simplification écologique dans le Rif

Les hommes ne s'intéressent plus à la diversité des cultures. Du temps de nos ancêtres il y avait le noyer, le figuier, le cerisier, la vigne, tout allait ensemble et le kif local<sup>1</sup> était planté dans des petites parcelles, pas pour conquérir des espaces, les anciens choisissaient des parcelles bien précises, celles les plus fertiles par exemple, de la terre qui était bien préparée, elle devait être plate...ils cultivaient sur des terrasses, tout d'abord parce que ça stabilise le sol, ils utilisaient même les roches, les pierres qu'il y avait sur ces parcelles, ils gardaient et respectaient la forme de la terre, chaque chose avait un rôle, ils plantaient des arbres quand il fallait... Il y avait un amour entre l'homme, la terre, les insectes, ils ne touchaient que les superficies de 10 centimètres du sols car la terre fertile est juste en surface, car des insectes vivent dedans, ils font partie de ce système, tandis que maintenant avec des tracteurs, ils tuent tout avec les tracteurs, il y avait des papillons et des espèces de criquets très particulières. (paysan du Rif, entretien 2019)

- 12 Comme le raconte ce paysan du Rif, les Marocains ont noué pendant des siècles des liens forts avec le cannabis (*kif*) qu'ils ont utilisé dans l'alimentation, en médecine, à des fins techniques, dans des rituels religieux, pour ses usages récréatifs ou pour supporter la dureté du travail (Afsahi, 2017a). Sa culture en petite quantité se faisait au milieu des cultures traditionnelles dans les jardins, sa production satisfaisait un usage domestique ou était vendue sur les marchés.
- 13 Les protectorats français et espagnol (1912-1956) vont jouer un rôle dans le changement du rapport qu'ont les populations du Maroc avec cette plante et son environnement. La France s'approprie les terres fertiles dans différentes régions du Maroc et y développe des plantations industrielles (Pascon, 1977 ; Pascon et Lazaret). Afin de financer, dès 1914, son administration à travers le monopole de la Régie du Tabac et du Kif, société contrôlée par la Banque de Paris et des Pays-Bas, les autorités françaises développent et produisent un *kif* manufacturé qu'elles vendent aux populations locales dont elles tirent une manne économique non négligeable. Le protectorat français met en place plusieurs dahirs (décrets royaux) entre 1912 et 1954 pour réglementer la culture, la vente et l'usage du cannabis (Afsahi, 2011), dahirs qui évoluent en fonction du contexte international prohibitif. Les autorités espagnoles ont divisé leur zone de protectorat en trois zones : une zone d'administration politique (Tétouan), une zone économique avec des terres fertiles et un accès à une réserve d'eau (autour du fleuve Loukkos à Larache) et une zone considérée rebelle, peuplée de tribus et gérée par des coutumes locales (montagne de Jbala et du Rif) (Mouna 2018). Les autorités espagnoles tolèrent la culture de cannabis dans la région placée sous leur protectorat pour s'attirer la sympathie des tribus berbères. Elles perçoivent des impôts sur le kif et, n'ayant pas accès aux régions agricoles du Maroc utile, elles exploitent le bois de la forêt rifaine. L'Espagne change le statut de la forêt (dahir de 1919) : domaine géré par le passé par les tribus et les communautés (*jamaa*), la forêt tombe dans le domaine public et est désormais gérée par l'État. Du système traditionnel d'exploitation de l'espace, basé sur la culture itinérante sur brûlis, les autorités espagnoles surexploitent les grandes forêts pour le bois d'œuvre (Grovel 1996). De la période de protectorat espagnol, les récits racontés par les paysans sont parfois mitigés, certains voient en l'arrivée des Espagnols le début d'une « catastrophe écologique » par le changement radical du rapport de la population à la forêt, tandis que d'autres y voient une nouvelle rationalisation de l'espace et une nouvelle source de revenus comme le raconte ce paysan :

Il y a eu l'arrivée des compagnies d'exploitations forestières, ils avaient un côté positif les Espagnols, ils ne coupaient pas n'importe comment, ils étaient organisés, ils avaient créé des scieries, coupaient et replantaient après, permettaient aux gens de vivre, les nourrissaient, les payaient à temps, ils n'étaient pas exploités [...] on n'a pu survivre, on ne coupait pas n'importe quoi, que des arbres vieux [...]. (paysan du Rif, entretien 2019)

- 14 À l'indépendance, en 1956, la culture du cannabis est définitivement interdite sur l'ensemble du territoire mais tolérée dans un espace réduit compris entre les communes de Ketama et de Bab Berred, dans le Rif central, considéré comme l'espace historique de culture. L'héritage colonial, la prohibition du cannabis sous la pression internationale, combinées à l'augmentation de la demande de cannabis pour le haschich pendant les années 1960 provoquent un nouveau changement dans le rapport qu'ont les populations locales à leur environnement. L'interdiction va créer des espaces de déviance. De nouvelles formes de tensions poussent les paysans à exploiter le

territoire de façon sauvage. Le gouvernement, qui tente d'éradiquer la culture du cannabis dans les montagnes rifaines, se heurte à la résistance des cultivateurs et suspend ses efforts.

- 15 La modernisation accélérée des moyens de production de cannabis dans le Rif, et le développement de la monoculture de cannabis destinée en grande partie à l'exportation, se normalisent. La monoculture est une pratique agricole ou forestière dans laquelle une seule espèce est cultivée sur un grand espace, sans rotation des cultures et avec un usage intensif de produits chimiques. Dans le Rif où le relief est très accidenté, cette monoculture concerne des petites surfaces de terres, parfois même parcellisées, consacrées à une seule et même culture de cannabis, alignée, standardisée. Cette monoculture a façonné le paysage du Rif actuel et a remplacé celui caractérisé par la pluri-culture décrite ci-dessous :
 

Sur notre terrain, il y avait loubia (haricots), dra (maïs), tous les légumes, des navets, les anciens n'achetaient rien, il y avait des fruits, de la vigne pour zbibes (raisins) qu'on consommait l'hiver, les figues, guergaa (noix), il y avait tout, des cerises, c'était des gens développés, celui qui n'avait rien avait au moins une quarantaine ou une cinquantaine de têtes de chèvres. Chaque maison avait son lait, son beurre et son miel. (paysan du Rif, entretien 2019)
- 16 Dans les années 1960-75, les populations vont largement défricher la forêt en réaction aux tentatives de délimitation du domaine forestier de l'État, encouragées par l'essor de la culture de cannabis (Grovel 1996). Prendre du terrain domaniale pour le privatiser, brûler la forêt, attendre la réaction de l'État avant de cultiver, devient un jeu entre les paysans et les autorités forestières.
- 17 La suppression du rôle de la *Jamaa*, dans la gestion des besoins et des droits des populations concernant les terres et les forêts, change le rapport qu'ont les populations locales à leurs moyens de subsistance et à leurs besoins. Les populations locales ne laissent plus la terre se reposer d'une année sur l'autre pour augmenter sa fertilité mais utilisent des engrais pour la fertiliser ou déplacent les cultures dans les forêts pour mieux les cacher ou profiter de terres plus riches en humus. L'argent du cannabis permet d'augmenter les moyens de subsistance des populations pauvres et de créer de nouveaux besoins. Cette nouvelle économie laisse également émerger de nouveaux pauvres qui dépendent du marché du cannabis et des acteurs qui s'installent dans la région et qui ont accès aux réseaux de trafic.
- 18 Si les lois imposées par les Espagnols puis par l'État marocain pour réglementer la forêt stipulent la conservation de cette dernière, elles ne prennent pas en compte les pratiques forestières traditionnelles, les cultes, les relations intimes qu'entretiennent les populations locales avec les vivants. La nature est pensée indépendamment de ceux qui l'ont habitée et préservée pendant des siècles et qui vont continuer à l'exploiter.
- 19 Pendant les années 1980 et 1990, le degré d'exploitation des terres s'accroît, la culture de cannabis est introduite dans de nouveaux espaces de culture par mimétisme grâce à la diffusion des savoirs par les ouvriers agricoles (qui, de retour dans leurs villages, introduisent la culture à des moments de tolérance de la part des autorités) ou par les cultivateurs de l'espace historique de culture eux-mêmes. À partir des années 90, en manque de terre et en réaction à l'augmentation des contrôles forestiers, certains d'entre eux vont chercher d'autres surfaces cultivables, notamment dans la province de Taounate. En s'associant avec des producteurs locaux, ils louent des terres sur lesquelles ils expérimentent de nouveaux procédés de production (engrais et pesticides,

tracteurs et système d'irrigation moderne), des moyens difficiles à employer dans les espaces traditionnels pour des raisons topologiques. Les nouveaux espaces de culture, surtout dans la province de Chefchaouen, vont pratiquer une monoculture sur de grandes vallées irriguées. La culture du cannabis passe ainsi de quelques dizaines d'hectares au cours des années 50, à plus d'une centaine de milliers d'hectares au début des années 2000, répartis sur les cinq provinces d'Al Hoceima, Chefchaouen, Taounate, Tétouan et Larache (Afsahi, 2011).

- 20 Le système de monoculture de cannabis n'est pas le propre du Rif mais d'un système agraire développé depuis la période coloniale, celui de l'agriculture moderne, qui représente un ordre étatique relié à des systèmes hydrauliques (barrages), le développement des pesticides et des engrais. Le Rif serait ainsi la deuxième région utilisatrice d'engrais au Maroc alors qu'elle n'a pas de « vocation agricole » avérée (Akesbi, 2005). Les paysans ont adopté un système agraire similaire à celui que l'État a développé pour les cultures légales. L'agriculture au Maroc s'est ainsi inscrite tout le long de cette période dans différents programmes qui ont favorisé sa mécanisation et la monoculture à outrance des cultures légales. Le modèle de développement agricole dit « agro-exportateur » qui a été adopté, a, comme partout où il a été mis en œuvre et en raison des mêmes causes, produit les mêmes effets : dépendance alimentaire, pauvreté rurale, destruction des ressources naturelles. Les Marocains dépendent aujourd'hui des marchés internationaux pour leur alimentation de base (Akesbi, 2013).
- 21 Dans le Rif, la totalité des terres possédées a été utilisée de manière maximale en fonction de cette spécialisation du cannabis. Les paysans se sont ainsi accaparés les forêts et les terres collectives, ont créé des pistes pour le transport du haschich, creusé des puits, modifié leurs habitations et investi dans des tracteurs quand les terres étaient suffisamment plates. Ils ont produit un ordre, en toute illégalité, le même que celui que l'État produisait dans les autres régions à vocation agricole, un système agro-exportateur. Cette attitude n'a pas empêché que l'État les poursuive et que des milliers d'entre eux soient sous mandat d'arrêt ou en prison aujourd'hui.
- 22 Ce nouvel ordre fondé sur l'accumulation du capital et l'exploitation massive des ressources naturelles a produit des inégalités et une injustice sociale apparentes (Stengers, 2009). L'écart entre une minorité très riche et la quasi-totalité de la population paupérisée va conduire à une nouvelle période de défrichage de la forêt et de luttes pour les ressources naturelles à l'intérieur même des familles. La solidarité familiale a laissé ainsi place à une concurrence entre ses membres (Mouna, 2010) avec ce que cela implique en termes de parcellisation des terres aux surfaces de plus en plus réduites. Au fur et à mesure de l'augmentation des surfaces cultivées de cannabis et de l'extension vers des espaces au-delà de l'espace historique de culture, il y a eu une rationalisation du territoire et des terrains de culture caractérisés par des formes de plus en plus rectilignes et contrôlées avec des méthodes modernes de production. Ces terres entièrement consacrées aux plantations de cannabis ont créé des simplifications écologiques (Tsing, 2015) et diminué la biodiversité dans le Rif. La diversité des cultures sur une même exploitation, qui permettait de limiter les risques naturels et commerciaux a disparu, ainsi que les maraîchers, les jardins, les arbres fruitiers (hormis les oliviers), certains animaux d'élevage traditionnel ou les animaux sauvages comme les singes et les loups, comme le raconte ce paysan originaire de l'espace historique de culture :

Il y avait beaucoup d'animaux, toutes sortes d'insectes, des papillons que je n'ai jamais vu ailleurs, des gris, des multicolores, des oiseaux, une variété



extraordinaire d'oiseaux endémiques, tu ne les retrouvais pas quand tu descendais de la montagne des hauteurs, dans les cèdres, il y avait des loups (il y en a encore mais rares), des sangliers, il y en a encore un peu, parce qu'il leur faut la forêt pour se cacher, des cerfs dans la zone dans la zone espagnole du côté de Tétouan, pour la chasse. Il y avait des hyènes, c'est mon père qui me l'a dit, la dernière panthère a été tuée dans les montagnes pendant les années 50 par un officier espagnol, une panthère blanche avec des taches noires. Le hérisson existe toujours, les serpents, il y avait différentes sortes de serpents, mon grand-père élevait un serpent dans sa maison qui mangeait des souris... mon grand-père lui donnait des œufs, il l'élevait, il était dans la maison, ni vénéux ni rien du tout, c'était comme un gardien de la maison (paysan du Rif, entretien 2019)

- 23 Les animaux qui avaient l'habitude de manger des restes de cannabis ou des graines sont maintenant attachés pour ne pas empiéter sur les champs de cannabis (coqs) et avec la perte d'une agriculture familiale traditionnelle consacrée à l'alimentation, les paysans sont de plus en plus dépendants des marchés pour se nourrir. La nature a ainsi été subordonnée et marchandisée par les humains pour une meilleure rentabilité économique, sans se préoccuper des conséquences environnementales (Petel, 2018).
- 24 Si la forêt a été un des motifs de contrôle de la population rifaine impliquée dans la culture de cannabis, les ressources en eaux sont également devenues de plus en plus problématiques. Aujourd'hui c'est un véritable défi pour le Rif où les pressions sont très fortes sur les nappes phréatiques et les eaux de surface à usage agricole. Dans tout le Maroc, les paysans dépendent d'une pluviométrie irrégulière et les années de sécheresse se réitèrent. Au début du XXe siècle, la sécheresse au Maroc survenait une année sur onze, puis une année sur sept dans les années 1960, une année sur deux pendant les années 1990 et, pour la première fois, le pays a enregistré deux années consécutives de sécheresse en 1999 et 2000 (Akesbi, 2014). Ces années de sécheresse ont conduit à une pression exercée sur le milieu forestier, sur les pâturages et sur les nappes phréatiques dont les réserves diminuaient. De nouveaux modèles d'utilisation de l'eau sont apparus qui ne sont plus liés au partage de l'eau mais à des luttes et des conflits entre petits et grands cultivateurs qui ont les moyens de creuser des puits et construire des bassins.
- 25 Par ailleurs, le Rif est la région qui utilise le plus d'engrais et de pesticides de tout le Maroc mais la pollution de l'eau par l'usage intensif d'engrais et de pesticides dans la culture de cannabis n'y est pas mesurée. Cette nouvelle situation ramène à la question de justice environnementale : en considérant l'eau comme un bien social et culturel commun, une inégalité environnementale subsisterait dans l'accès et l'utilisation de l'eau (Belaidi, 2010), entre cultivateurs, dans un contexte d'absence de contrôle par les autorités.
- 26 Depuis le début de l'intensification des cultures de cannabis dans le Rif, la question des ressources s'est ainsi posée de manière constante, dans le temps et l'espace. Elle a créé une distinction entre ceux qui possédaient ou non les terres fertiles, les surfaces agricoles, l'eau et la force de travail nécessaires à la culture de cannabis et à sa transformation. Sur un même territoire, l'intensification des cultures a généré des richesses considérables pour certains villages (paysans possédant de grandes étendues de terre irrigables où la mécanisation est possible) alors que d'autres ne possèdent que de petites surfaces parcellisées, généralement en altitude, ce qui crée des tensions voire une instabilité.

- 27 Les profonds changements écologiques ont modifié les modes de vie, les conceptions de la terre, de la forêt, de l'eau, des techniques et des pratiques. Les récits autour des ressources naturelles et des animaux ont aussi changé. De nombreux paysans rencontrés arguaient par exemple que plus ils utilisaient d'engrais et de pesticide, plus ils faisaient du bien à la terre. Comme le souligne Salvador (2011) dans une perspective historique, les ouvriers des industries aux dommages environnementaux importants, comme l'industrie de la chimie, défendent les moyens de production et les entreprises polluantes. Leurs emplois prévalent sur leur santé et celles de leur descendance. L'auteur montre ainsi que la question écologique est intimement liée à la dimension sociale.
- 28 Mais certains rapport à la nature ont subsisté : si les paysans ont largement défriché la forêt, ils ont toutefois pour la plupart continué à considérer les oliviers comme des arbres sacrés, ce sont les seuls arbres fruitiers que l'on observe au milieu des champs de cannabis. Les paysans de Ketama, quant à eux, défendent la forêt de cèdres du mont Tidighine contre les trafiquants du bois, comme un patrimoine inaltérable.

### Femmes et ouvriers saisonniers : l'exploitation de la force de travail

- 29 A partir des années 1960, dans le contexte de l'intensification de la culture de cannabis et celle de la production de haschich dans le Rif, en sus de l'exploitation des ressources naturelles, les paysans ont augmenté le recours à la main d'œuvre familiale et saisonnière. Le relief accidenté du Rif a également empêché la machinisation de certaines exploitations agricoles de culture de cannabis et a encouragé l'emploi de milliers de travailleurs au statut précaire (salarier ou domestique) et invisible (du fait de l'illégalité) à tous les stades de la culture et de la transformation : semis, désherbage, démariage, récolte, séchage et stockage, tamisage, pressage et vente (Afsahi, 2011). Ces travailleurs, employés en grande partie en raison de leur vulnérabilité (femmes, ouvriers agricoles saisonniers, enfants) exécutent les tâches les plus pénibles dans la culture. D'une manière générale, les femmes qui participent activement à cette agriculture participent au désherbage, au démariage (enlèvement des plants mâles) et à la récolte, mais pas aux activités les plus techniques comme le semis et la transformation. Au sein de l'espace même de culture, elles ne participent pas non plus aux plus ostensibles, comme le transport et la commercialisation. En libérant les hommes de certaines tâches, elles leur permettent de s'investir dans les activités les plus visibles du marché (Afsahi, 2015). La faible visibilité des femmes dissimule une division sexuelle du travail domestique ainsi que certains mécanismes de sélection internes à l'organisation (Frau, 2012) et de nombreuses inégalités. Certaines tâches qu'elles pratiquent s'intègrent plus globalement dans le travail domestique et participent à rendre invisible (Krinsky et Simonet, 2012) leur participation. En plus de s'occuper des travaux domestiques, les femmes s'occupent aussi des animaux d'élevage, des enfants et doivent chercher le petit bois et l'eau. Elles sont également chargées de la préparation des repas pour les ouvriers agricoles saisonniers.
- 30 Par leur activité, elles légitiment la culture de cannabis en tant qu'activité familiale, ce qui permet, dans une certaine mesure, de protéger les hommes des arrestations et de minimiser les risques qu'ils encourent (Afsahi, 2015). Dans de très rares cas, les femmes remplacent les hommes dans la commercialisation, quand ceux-ci sont emprisonnés ou

lorsque, dans certains villages de pêcheurs, ils naviguent pendant de longs mois, permettant aux femmes de s'émanciper grâce à l'absence de leurs maris (Afsahi, 2015).

- 31 Plusieurs oppressions pèsent sur les femmes : travailleuse, fille, mère et épouse, elles cumulent les tâches et ne bénéficient que de peu d'autonomie. Elles effectuent un travail considérable, souvent non rémunéré, sans profiter de reconnaissance sociale ou de revenus personnels. Les femmes et les hommes ont passé une sorte de contrat social implicite : en échange de leur travail dans les champs, leur niveau de vie ou de confort domestique augmente, même si elles ne perçoivent pas de rémunération.
- 32 En plus de la main d'œuvre familiale, les cultivateurs qui ont consacré davantage de terres à la culture du cannabis et qui ont commencé à transformer celui-ci en haschisch ont fait appel à de nombreux salariés agricoles (Aziza, 1994 ; Maurer, 1968) qui sont alors venus de toutes les régions du Maroc, en particulier des communes limitrophes de l'espace historique de culture du Rif central. C'est ainsi que chaque année, au moment de la culture de cannabis, des travailleurs, venus de différentes villes ou région du Royaume, se rendent dans le Rif, sûrs d'y trouver un gagne-pain. Des phénomènes de migration saisonnière sont ainsi fréquemment rencontrés depuis certains espaces urbains du Maroc vers le Rif, notamment en provenance de Meknès et de Fès mais aussi de villes plus lointaines telle Kénitra. Les ouvriers agricoles négocient leurs salaires journaliers avec le chef de chaque clan en fonction de l'ancienneté, du savoir-faire et de l'offre et de la demande. On distingue les ouvriers polyvalents, capables d'aider à n'importe quelle tâche domestique ou agricole, voire dans la construction et le traçage des routes, de la main-d'œuvre spécialisée dans la transformation de la plante de cannabis en haschisch qui, elle, ne pratiquera que cette étape de production. C'est la plus réclamée, surtout dans les nouvelles zones de culture qui ne maîtrisent pas ce savoir-faire spécifique. Le recrutement se fait sur la base de la confiance. Un employeur peut demander à un bon ouvrier de revenir l'année suivante à la même période ou celui-ci peut également recommander quelqu'un d'autre. Le recrutement peut se faire aussi dans les marchés ou dans les campagnes, les travailleurs étrangers sont alors visibles car on les voit portant leurs affaires personnelles, traversant les territoires selon les cycles saisonniers de récolte, acceptant les contrats que des employeurs veulent bien leur offrir. Malgré leur salariat, les ouvriers agricoles saisonniers ont un travail précaire et invisible. Il est très rare qu'ils aient le droit à la parole ou qu'ils participent à une décision (Mouna, 2010).

### 3 Internationalisation de la culture de cannabis et de l'exploitation des ressources

- 33 Aujourd'hui, les pays industrialisés sont devenus producteurs de cannabis que ce soit dans des contextes illégaux ou légaux. Il est important de souligner ici que le champ de la criminalité environnementale est défini comme un « acte » ou une « omission » qui nuit à l'être humain, à l'environnement et aux animaux, indépendamment de leur légalité ou illégalité (Manirabona, 2016). Dans le contexte de la mondialisation du marché du cannabis, il est important que les préjudices, en contexte légal ou illégal, soient pris en compte dans un contexte international. Nous avons vu dans un précédent article qui traite des acteurs intermédiaires et médiateurs impliqués dans la production et la circulation des savoirs et des semences de cannabis entre le Maroc et la Hollande (Afsahi, 2017a, 2017b) à quel point des acteurs très localisés (Rif) étaient en lien avec

des acteurs à la forte mobilité (Hollande). Dans les deux cas choisis dans cet article, le Maroc et la Californie, il s'agit moins de montrer l'interdépendance des deux espaces mais comment la criminalité environnementale dépasse aujourd'hui les frontières d'un État en termes de pratiques de culture de cannabis et d'exploitation des ressources naturelles et humaines, phénomène resté en marges des préoccupations de différents acteurs de la cannabis culture.

- 34 Après des décennies de lutte d'associations d'usagers et de patients ainsi que d'activistes emblématiques (Michka, Miya Jansen, etc.) qui ont popularisé les savoirs sur le cannabis, participé à influencer favorablement l'opinion publique et les consommateurs qui préfèrent de plus en plus des produits locaux, de nouvelles législations dans différents contextes nationaux (USA, Canada, UE, etc.) ont conduit à de nouvelles formes de marchandisation du cannabis. Les États tentent de créer des marchés régulés à chaque étape, de la culture à la consommation, à la fois pour réduire voire remplacer le marché illégal, pour valoriser économiquement le produit par une fiscalisation et pour protéger la santé humaine. Le marché est ainsi en pleine expansion et de nombreux industriels souhaitent investir et exploiter le cannabis dans plusieurs domaines : bâtiment, textile, alimentation, médecine, cosmétique, récréatif, etc. Ils concurrencent ainsi le cannabis produit dans les Suds.
- 35 On commence à s'interroger dans ces états des effets positifs (réduction des risques, apports économiques de nouveaux marchés, affaiblissement du marché noir) ou négatifs (augmentation de la consommation des plus jeunes) de ces nouveaux marchés dans des contextes de prohibition ou de légalisation. Cependant très peu de travaux en sciences humaines et sociales saisissent les conséquences de l'industrialisation et de la croissance du marché du cannabis dans les pays industrialisés sur l'environnement. En outre, les enjeux et les arguments en faveur de la légalisation se sont orientés vers les bénéfiques en termes économiques, sociaux et de santé publique sans tenir compte des dommages environnementaux.
- 36 Les études d'Anthony Silvaggio (2018a, 2018b) sur l'agriculture de cannabis dans les comtés d'Humboldt, Mendocino et Trinity, région que l'on surnomme le triangle d'Émeraude en Californie des Nord, celles de Bauer et al. (2015) sur la demande en eau pour l'irrigation du cannabis et les impacts des détournements de l'eau ou celles de Evan Mills (2012) sur la consommation d'énergie dans la culture de cannabis en intérieur aux États-Unis ou encore celles sur le rôle des femmes dans l'industrie du cannabis (August, 2013) ont le mérite de s'intéresser à la question environnementale.
- 37 En Californie, le cannabis a été introduit notamment par les communautés hippies des années 1960 et 1970 et développé par un réseau sous terrain de producteurs, consommateurs et revendeurs (Rendon, 2012). Cet état est connu pour produire un des meilleurs cannabis au monde depuis les années 1980. La culture de cannabis a eu au départ peu de conséquences sur l'environnement. Mais après des décennies d'exploitation forestière et de mauvaise gestion des terres et après la légalisation du cannabis pour usage médical en 1996, la Californie a entamé une nouvelle période dans l'industrialisation du cannabis : non seulement la culture est passée de 20 à 30 plants par exploitation à des plantations de centaines voire des milliers de plantes de cannabis avec des conséquences très néfastes sur l'environnement physique mais cette nouvelle agriculture a créé un véritable appel de travailleurs locaux pour cultiver, récolter, et vendre le cannabis dans la région, vite rejoints par de jeunes travailleurs internationaux et saisonniers (de nombreux français y travaillent par exemple).

Certains flous juridiques ont aussi créé des conditions appropriées à la surexploitation des milieux naturels. La plupart des cultivateurs de la région dissimulent leurs cultures ou bien disent qu'elle est destinée à un usage médical ou à des dispensaires autorisés depuis 2016. Mais seule une infime partie de la production serait destinée à ce marché légal. Le reste est canalisé vers le marché noir du pays, une industrie avec une valeur estimée qui varie considérablement, mais est rarement rapportée à moins de 10 milliards de dollars (Silvaggio, 2018a, 2018b).

- 38 L'environnement en Californie est non seulement touché par la culture de cannabis en extérieur mais aussi par celle en intérieur développée en réaction à la répression qui a touché la culture de cannabis en extérieur pendant les années 1980 (Corva, 2014).
- 39 La culture domestique de cannabis, qui s'est développée dans la plupart des pays industrialisés, pour échapper à la répression et à des conditions climatiques peu favorables, a participé à imposer un environnement hyper contrôlé (lampes et irrigation) du cannabis. Elle a également contribué à développer de nombreuses techniques agissant sur son cycle de croissance, par exemple en croisant de nombreuses variétés entre elles pour en créer de nouvelles, avec des taux de THC ou des rendements plus importants ou avec de nouveaux goûts et effets. En Californie, la culture en intérieure a créé un contexte de production approprié pour l'hybridation de différentes variétés de plants de cannabis avec des caractéristiques particulières, comme celle de la durée de croissance plus courte, une puissance plus grande, une odeur particulière faisant du cannabis californien un des plus réputés au monde (Silvaggio, 2018a, 2018b).
- 40 Mais les cultivateurs ont fragilisé l'environnement local. Car pour produire en intérieur à petite ou grande échelle, il faut des quantités d'énergie fossile importantes pour alimenter les générateurs, l'éclairage et les systèmes de contrôle climatique avancés. Mills (2012) observe que l'industrie émergente de la culture de cannabis en intérieur en contexte légal ou illégal, utilise des processus de contrôle à forte consommation énergétique. Il estime à 1% la consommation d'électricité au niveau national dédié au cannabis, équivalent à 6 milliards de dollars aux États-Unis. Un kilogramme moyen de produit final étant associé à 4'600 kg d'émissions de dioxyde de carbone dans l'atmosphère. Dans l'État de Californie, 3% de l'énergie serait consacrée à la culture de cannabis en intérieur (Silvaggio, 2018a, 2018b). Depuis, plusieurs autres états (Colorado, Washington, Alaska, etc.) ont légalisé la production de cannabis, et de fait encouragé la culture de cannabis en intérieur. Hood (2018) montre que dans l'État du Colorado, où la majorité du cannabis légal est produit en intérieur, la consommation d'électricité a imposé les réseaux électriques avec plus de 4% de l'électricité totale de Denver qui est consacrée au cannabis tandis que Ward (2018) rapporte que l'emballage d'un gramme de concentré de cannabis peut peser jusqu'à trente fois plus que le produit.
- 41 La littérature scientifique dans le champ de la criminalité environnementale a montré que les criminels environnementaux avaient tendance à cibler les espaces où la législation était la plus souple. Les chercheurs ont observé une exportation des crimes environnementaux des pays développés vers les pays en développement (South, 1998). Concernant la culture de cannabis, ce fut le cas pendant la période qui a suivi l'intensification des cultures de cannabis dans les pays des Suds pour répondre à l'augmentation de la demande de cannabis dans les pays industrialisés à partir des années 1960. Cependant, nous observons, qu'au contraire, aujourd'hui, que ce soit dans les Suds ou les pays industrialisés, la prohibition et les nouvelles réglementations

accompagnées de la hausse de la culture de cannabis semblent produire des dommages sur l'environnement d'importance relativement similaire même si subsistent des inégalités environnementales (Chancel, 2017).

- 42 Les Suds sont, en effet, plus exposés à des inégalités économiques et sociales qui conduisent à des inégalités environnementales. Les inégalités environnementales traduisent des inégalités définies comme étant l'inégal accès aux ressources dites naturelles et les inégales expositions aux nuisances et risques environnementaux (Hache, 2013). Les populations les plus touchées par les conséquences des crimes environnementaux sont celles les moins aisées, et souvent ce sont les plus aisées qui sont les acteurs de ces crimes (Hache, 2013). De même au niveau local, les populations aux plus faibles revenus sont les plus exposées aux phénomènes de pollution ou aux risques environnementaux (Hache, 2013). Selon Chantal (2017) les inégalités sont cumulatives, les inégalités économiques et sociales traduisant aussi des inégalités environnementales.
- 43 Le contexte mondial de la culture de cannabis est caractérisé par des inégalités d'accès au marché et aux ressources naturelles pour les populations les plus vulnérables, surtout pour les paysans des Suds qui doivent se confronter à des enjeux techniques et de violence, liés à l'accès aux ressources en terre et en eau et à des enjeux de sécurité alimentaire. L'exploitation des ressources par les colonies puis leur exploitation indirecte par le capital depuis les indépendances ne cesse de caractériser le marché du cannabis qui tend vers un échange de plus en plus inégal entre les pays industrialisés qui ont su faire évoluer leurs réglementations, et les Suds qui restent à la marge de ce développement.
- 44 Ainsi, pour concurrencer le nouveau marché européen de cannabis, le Rif ne pouvait plus se contenter de son soleil ardent pour compenser la réputation que le haschich marocain. Depuis une décennie au moins, on observe l'arrivée des semences hybrides et de nouvelles techniques de culture et d'extraction venues des pays industrialisés. Les hybrides permettent d'obtenir des rendements à l'hectare en résine supérieurs à ceux du kif (2 à 3 fois plus élevés) avec des effets psychotropes plus importants que ceux du haschich marocain traditionnel (Chouvy et Afsahi, 2014). La plupart des paysans ont alors remplacé les variétés landraces (locales) de cannabis pour diversifier leur offre. Ces hybrides sont encore plus gourmands en engrais, en pesticides, en eau et en main d'œuvre alors que l'environnement est déjà très fragilisé par des décennies de culture de cannabis intensive pour la production industrielle de haschich. Des circulations d'idées et de savoirs se sont produites entre agriculture légale et illégale, entre culture de cannabis dans les pays industrialisés et culture de cannabis au Maroc (Afsahi, 2017b). Il a fallu importer un modèle inventé en Europe d'une agriculture de plus en plus technique, hyper intensive, grand renfort d'engrais, de pesticides, de serres, des pollinators, des semences issues de l'hybridation, des lampes, des nouvelles techniques d'extraction de haschich. De nombreux étrangers se sont aussi installés dans le Rif pour produire sur place profitant de l'ensoleillement et d'une main d'œuvre très bon marché. Selon des sources judiciaires des crimes violents ont été commis à Issaguen liés à des conflits autour des droits d'usage en eau, un fait nouveau dans un espace connu pour l'absence de violence.
- 45 Les liens qu'ont eu les Rifains avec le kif ont évolué en fonction de ces pratiques nouvelles, elles prennent la forme de nouveaux liens plus distants avec les nouvelles variétés hybrides introduites. Avec cette intensification de la culture, s'éteignent aussi

des récits écologiques, des pratiques culturelles et religieuses avec lesquelles les premiers cultivateurs de kif au Maroc donnaient sens à leur culture et à leur espace. Tout comme dans le cas du trafic illégal d'espèces sauvages (faune et flore) (Bernard, 2016), le cannabis est exposé aujourd'hui à des risques touchant à la protection des variétés originelles et sa pérennité en tant qu'espèce, à la biodiversité, la santé des usagers et celle des cultivateurs. La circulation des variétés hybrides au Maroc profite du vide législatif concernant les semences de cannabis et de la facilité qu'ont les acteurs du marché des semences à circuler entre les deux rives méditerranéennes (voir Afsahi, 2017b). Au niveau local, les cultivateurs les plus riches, les plus impliqués dans le circuit des semences, ont investi dans des retenues d'eau, qui prennent la forme de bassins, essentielles à la culture des variétés hybrides de cannabis. Malgré la création au Maroc de la police de l'eau, celle-ci ferme les yeux sur la dégradation rapide des réserves. Dans un article sur la politique de gouvernance des eaux souterraines au Maroc, Kévin Del Vecchio et Pierre-Louis Mayaux (2017) montrent comment le recours aux eaux souterraines reflète une politique libérale de l'État qui encourage l'esprit d'entreprise des agriculteurs marocains, contrairement à un autre mode de gestion des eaux de surface qui lui s'inscrit dans une politique aménagiste classique propre à la « mission hydraulique » de l'État. Les cultivateurs de cannabis ont su en profiter. Certains acteurs de l'économie du cannabis maîtrisent même l'ensemble des étapes de la culture de cannabis et de sa commercialisation, y compris la gestion à court terme des ressources naturelles, et ils savent réagir aux changements globaux qui apparaissent dans le marché du cannabis.

- 46 Contrairement à la Californie, le débat sur la légalisation du cannabis pour usage médicinal et industriel au Maroc a été le fait de partis politiques. La légalisation du cannabis a été rejetée par les cultivateurs de cannabis qui ne voient pas l'intérêt économique d'un tel changement. Certains ont peur d'être exclus d'un marché légal, notamment celui des firmes pharmaceutiques, dont ils ne maîtrisent pas les réseaux et les circuits, arguant qu'un changement législatif profiterait en priorité à d'autres régions agricoles mieux dotées en ressources naturelles (Mouna et Afsahi, 2015).

## Femmes et travailleurs vulnérables dans la nouvelle industrie du cannabis

- 47 Toutefois, dans les deux mondes (pays industrialisés et pays en développement), la prohibition et les nouvelles réglementations semblent produire des dommages sur les populations les plus vulnérables, les travailleurs agricoles, en particulier les petits paysans et les femmes. Ainsi, les effets des réglementations (frais d'inscription et taxes) en Californie, par exemple, ont écarté les petits cultivateurs qui produisent durablement et encouragé l'augmentation des plantations à grande échelle (Silvaggio 2018a, 2018b; Allen, 2018). Concernant les travailleurs vulnérables auxquels le secteur fait appel, une étude ethnographique réalisée entre 2010 et 2012 (August, 2013) dans le triangle d'émeraude montre qu'il existe une domination masculine du secteur, à la fois physique et décisionnelle. Les femmes sont ainsi reléguées à des rôles de subalternes. Les travaux « lourds » sont attribués aux hommes et l'effeuillage est classiquement attribué aux femmes. Plusieurs témoignages montrent comment les hommes dominent ce secteur d'activité et tiennent à maintenir la division des tâches et les normes qui régissent ce milieu. Les conditions de travail rassemblent les ingrédients pour rendre les femmes plus vulnérables. Fait qui se ressent sur le marché de l'emploi de ce secteur.

L'autrice de cette étude explique que les femmes ont pleinement conscience que la nature de ce travail les expose également au harcèlement sexuel.

- 48 Depuis la légalisation du cannabis à usage récréatif en Californie le 1er janvier 2018, de nouvelles tendances concernant la place des femmes dans l'industrie du cannabis sont observées. Si Anderson et Kavanaugh (2018) montrent de fortes inégalités de genre dans le cas de la production et de la distribution de drogues, les femmes auraient toutefois pris une nouvelle place dans la production de dérivés de cannabis, avec la recrudescence des activités considérées comme genrées (confection de pâtisserie, confiserie ou autres produits comestibles). Ces nouvelles activités permettraient de donner une place importante aux femmes dans l'économie légale du cannabis aux États-Unis, créant presque l'idée d'une "domination féminine" comme le traduit cette formule " Une usine nommée Marie-Jeanne va-t-elle écraser le patriarcat du marché de la drogue ?" ("Will a plant named Mary Jane smash the drug market patriarchy?"). Certaines travailleuses forment aussi des collectifs de cultivatrices. Cette réaction se ressent ailleurs qu'en Californie où de plus en plus d'évènements autour du cannabis accueillent des sessions spéciales dédiées aux femmes dans l'industrie du cannabis.
- 49 De surcroît, l'appel de la main d'œuvre, qu'elle soit féminine, locale, immigrée ou de jeunes saisonniers y compris venus d'Europe, s'amplifie depuis quelques années, notamment depuis la légalisation du cannabis. On retrouve deux types d'exploitations agricoles : des fermes ouvertes saisonnière et des "usines" fermées qui produisent continuellement en intérieur. Dans les fermes ce sont surtout des étudiants ou des « *travellers* » qui travaillent alors que dans les "usines" on retrouve majoritairement des populations immigrées, notamment les communautés latino et mexicaines.
- 50 Une jeune femme française nous raconte ici son expérience dans les plantations de cannabis en Californie en 2018 :
- 51 *Nous étions dans une petite plantation composée de 450 plants (deux serres) dans l'arrière-pays californien, au milieu de nulle part. L'exigence des propriétaires du lieu pour ce cannabis destiné à un usage médical était la tenue d'une agriculture bio, sans produits chimiques. [...] j'ai cru naïvement qu'il en était de même pour tout le secteur [...] alors que la culture du cannabis est un désastre écologique en Californie comme ailleurs. Les propriétaires de plusieurs plantations nous ont confié celle de Copperhead, nous étions deux, isolées de tous. Le premier village était à une heure de route, dont vingt minutes de piste en terre. À 500 m avant l'arrivée on pouvait déjà sentir l'odeur des plantes. Ma mission dans la ferme : l'arrosage des plantes, à la main, une par une, deux heures et demi par jour, l'arrosage automatique était proscrit. Dans les serres où la température peut atteindre 50°, c'est nue chaque matin que j'allais prendre soin et arroser les plantes, enlever les feuilles mortes, tutoyer les plants, les caresser. Une relation sensuelle s'est nouée, un échange de bon procédé. Je prenais soin d'elle et elles de moi. Chaque jour, elles déposaient sur ma peau un peu de résine qui me soulageait de mes douleurs. Chaque jour, je suis sous les serres, je méditais au son de l'eau. Chaque jour je respirais leur odeur. J'en étais imprégnée des pieds à la tête. Et je n'en étais pas la seule bénéficiaire. Une foule d'animaux de toutes sortes venaient boire et grignoter les plantes : oiseaux, rongeurs, serpents, écureuils tictac, araignée, insectes, m'accompagnaient. Quelquefois des biches et des lynx s'aventuraient aussi dans les parages. Il se trouve que la légalisation fait disparaître ces petites exploitations au profit de grandes qui privatisent les graines comme ils le font dans l'agriculture traditionnelle. La possibilité de vivre de ce dont nous dépendons nous est supprimé. (Ex-employée en Californie, interview 2019)*



## 4 Conclusion

- 52 Les changements de réglementations du cannabis sont censés avoir pour vertu de réguler les abus en termes de culture, d'environnement et de justice mais le marché du cannabis actuellement présente assez peu de modèles économiques qui prônent plus de justice, de respect de l'environnement et d'équité entre les Suds et les Nords, entre riches et pauvres. Ce que nous observons actuellement, c'est que cette intensification de la culture de cannabis a creusé encore plus les inégalités territoriales et sociales à différentes échelles, entre les pays traditionnels de culture, qui ont consacré des décennies de la culture de cannabis au marché international et les pays industrialisés qui importaient auparavant le cannabis mais qui se sont eux même spécialisés aujourd'hui dans la culture de cannabis et qui arrivent à faire évoluer leurs législations.
- 53 Ces inégalités sont aussi des inégalités environnementales qui cristallisent de nombreux conflits locaux autour des ressources naturelles et de l'exploitation des forces de travail et que l'on l'observe dans différents espaces à travers le monde. Ces nouvelles inégalités environnementales d'accès aux ressources naturelles (Hache, 2013) liés au cannabis, révèlent les enjeux de l'accès au marché du cannabis et de l'économie du cannabis actuelle.
- 54 Dans les Suds comme c'est le cas dans le Rif entre grands propriétaires et travailleurs, femmes et paysans sans terre en exploitant leur force de travail. C'est également le cas de la Californie. Ces deux territoires ont subi la main des humains, celle des machines, des technologies agricoles, de la surutilisation des engrais, des pesticides, etc.
- 55 Les bouleversements infligés à l'environnement dans le contexte de la culture de cannabis nous montrent à quel point le processus de destruction s'est accéléré ces dernières années et fait écho à une crise écologique plus globale et mondialisée. Si le vide réglementaire ou la prohibition du cannabis ont eu des impacts sur l'environnement (Silvaggio, 2018a, 2018b; Corva 2014), les nouvelles législations mettent surtout en avant les millions voire les milliards que l'industrie du cannabis a généré pour les grandes entreprises qui ont influencé les conseils d'État et les commissions consultatives en matière de réglementation (Silvaggio, 2018a, 2018b), et ont fait pression pour que les politiques et les règlements environnementaux soient moins stricts, tandis que d'importantes voix pour un respect de l'environnement ont été exclues.
- 56 Les nouvelles légalisations risqueraient ainsi même d'intensifier le phénomène des cultures sous serre, en intérieur ou en extérieur pour satisfaire le marché en expansion (Silvaggio, 2018a, 2018b). Les données empiriques sur les coûts environnementaux associés à la culture du cannabis manquent actuellement. Mais il est évident que compte tenu de l'importance économique de cette culture elle aura certainement des répercussions importantes sur l'eau, la flore et la faune (Allen, 2018). Il faudrait donc faire preuve d'imagination collective pour que les solutions à la prohibition du cannabis, donc les nouvelles économies du cannabis n'empruntent pas le pas de la compétitivité débridée.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Afsahi, K. (2017a) 'La construction socio-économique du cannabis au Maroc : le kif comme produit traditionnel, produit manufacturé et produit de contrebande', *Tempo Social*, 29 (Dossier 'Drogas e sociedade em uma perspectiva comparada'), 2, pp. 99–114.
- Afsahi, K. (2017b) 'Ketama et Amsterdam : passeurs et développeurs de savoirs dans la production de haschich', *Autrepart* (Dossier 'Circulation des savoirs et espaces d'apprentissage au Sud'), 2(82), pp. 161–177.
- Afsahi, K. (2015) 'Pas de culture de cannabis sans les femmes. Le cas du Rif au Maroc', *Déviance et Société*, 1(39), pp. 73–97.
- Afsahi, K. (2011) 'Cannabis cultivation practices in the Moroccan Rif', in T. Decorte, G. Potter and M. Bouchard (eds), *World Wide Weed. Global Trends in Cannabis Cultivation and its Control* (Farnham: Ashgate), pp. 90–114.
- Akesbi, N. (2014). *Le Maghreb face aux nouveaux enjeux mondiaux, Les investissements verts dans l'agriculture au Maroc*, Paris-Bruxelles : IFRI, Programme Moyen-Orient-Maghreb.
- Akesbi, N. (2013) L'Agriculture marocaine entre les contraintes de la dépendance alimentaire et les exigences de la régulation sociale. *Maghreb Machrek*, 1(215), pp. 31–56.
- Akesbi, N. (2005) 'Évolution et perspectives de l'agriculture marocaine', *Rapport, groupe thématique 'Croissance économique et développement humain', 50 ans de développement humain et perspectives 2025*, Cinquantenaire de l'Indépendance du Royaume du Maroc, Rabat.
- Allen, H. (2018) 'The Transition to Legal Cannabis', *14th Annual Schaub Memorial Lecture*, Humboldt State University, March 26.
- Anderson, T.L. et P.R. Kavanaugh (2018) 'Women's Evolving in Drug Trafficking in the United States: New Conceptualizations Needed for 21st-Century Markets' *Contemporary Drug Problems*, 44(4), pp. 339–355, DOI : 0.1177/0091450917735111
- August, K. (2013) 'Women in the marijuana industry', *Humboldt Journal of Social Relations*, 35, pp. 89–103.
- Aziza, M. (1994) *Le Rif sous le protectorat espagnol (1912-1956) marginalisation et changements sociaux : naissance du salariat*, Thèse de doctorat, Université Paris 8.
- Bauer, S., J. Olson, A. Cockrill, M. van Hattem, L. Miller, M. Tauzer et al. (2015) 'Impacts of Surface Water Diversions for Marijuana Cultivation on Aquatic Habitat in Four Northwestern California Watersheds'. *PLoS ONE*, 10(9), DOI : 10.1371/journal.pone.0120016
- Belaidi, N. (2010) '19. L'eau, un enjeu de justice environnementale', in G. Schneier-Madanes (ed) *L'eau mondialisée. La gouvernance en question* (Paris : La Découverte), pp. 353–365.
- Bernard, T. (2016) 'La lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages', *Criminologie*, 49(2), pp. 71–93.
- Blanchon, D., S. Moreau and Y. Veyret (2009), 'Comprendre et construire la justice environnementale', *Annales de géographie*, 1(665-666), pp. 35–60.
- Chancel, L. (2017) *Une exposition inégale aux risques. Insoutenables inégalités: pour une justice sociale et environnementale* (Paris: Les Petits matins).

- Chouvy, P.A. and K. Afsahi (2014) 'Hashich revival in Morocco', *International Journal of Drug Policy*, 25(3), pp. 416–423.
- Corva, D. (2014) 'Requiem for a CAMP: the life and death of a domestic U.S. drug war institution', *International Journal of Drug Policy*, 25(1), pp. 71–80.
- Del Vecchio, K et P.-L. Mayaux (2017) 'Gouverner les eaux souterraines au Maroc. L'État en aménageur libéral', *Gouvernement et Action Publique*, 1(6), pp. 107–130.
- Gerber, S. (2018) 'Les plantes cultivées cachent-elles la forêt?' in Q. Hiernaux et B. Timmermans (eds) *Philosophie du végétal* (Paris : Vrin).
- Grovel, R. (1996) 'La préservation des forêts du Rif centro-occidental : un enjeu de développement de la montagne rifaine', *Revue de Géographie Alpine*, 4, pp. 75–94.
- Frau, C. (2012) *Agir sur un marché contesté: Une sociologie du groupe professionnel des débitants de tabac*, Thèse de doctorat, Université Paris I.
- Hache, E. (2013) 'Justice environnementale, ici et là-bas', *Contretemps, Revue de critique communiste*, <https://www.contretemps.eu/justice-environnementale-ici-et-la-bas/> (consulté le 13 mai 2020).
- Krinsky, J. et M. Simonet (2012) 'La servitude et le volontaire : les usages politiques du travail invisible dans les parcs de la ville de New York', *Sociétés contemporaines*, 3(87), pp. 49–74, DOI : 10.3917/soco.087.0049
- Tsing, L.A. (2015) *The Mushroom at the End of the World: On the Possibility of Life in Capitalist Ruins* (Princeton : Princeton University Press).
- Latour, B. (1994) *Changer la société, refaire de la sociologie* (Paris : La Découverte).
- Manirabona, A.M. (2016) 'La criminalité environnementale transnationale : aux grands maux, les grands remèdes ?', *Criminologie*, 47(2), pp. 153–178.
- Manirabona, A.M. et K. Koutouki (2016) 'Introduction : la criminalité environnementale', *Criminologie*, 49(2), pp. 5–14.
- Maurer, G. (1968) 'Les paysans du Haut Rif central', *Revue de géographies marocaines*, 14, pp. 3–70.
- Mills, E. (2012) 'The Carbon Footprint of Indoor Cannabis Production', *Energy Policy*, 46, pp. 58–67.
- Mouna, K. (2018) *L'identité de la marge. Approche anthropologique du Rif* (Bruxelles : Peter Lang).
- Mouna, K. (2010) *Le bled du kif. Economie et pouvoir chez les Ketama du Rif* (Paris : Ibis Press).
- Mouna, K. et K. Afsahi (2015) 'Le cannabis au Maroc, du jeu politique local à la scène nationale' in B. Dupret (ed) *Le Maroc au présent: D'une époque à l'autre, une société en mutation* (Casablanca : Centre Jacques-Berque), pp. 191–204, <https://books.openedition.org/cjb/1018>.
- Pascon, P. (1977) *Le Haouz de Marrakech* (Rabat : CURS et INAV; Paris : CNRS).
- Lazaret G. (2009 [1968]) *Les exploitations agricoles traditionnelles et modernes au Maroc dans les années 60. Le tableau du Maroc du nord-ouest* (Rabat : Publications FAO-Projet Sebou).
- PETEL, M. (2018) 'La nature: d'un objet d'appropriation à un sujet de droit. Réflexions pour un nouveau modèle de société', *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 80(1), pp. 207–239.
- Rendon, J. (2012) *Super-Charged: How Outlaws, Hippies, and Scientists Reinvented Marijuana* (Portland : Timber Press).
- Salvador, J. (2011) 'Prologue en forme d'interrogation sur le social et l'écologique', in J. Salvador (ed), *La transition écologique* (Toulouse : ERES), pp. 7–11.

- Silvaggio T. (2018a) *The Environmental Impact of Cannabis Liberalization: Lessons from California*, papier prepare pour le Cannabis Pracademic Summit, Quebec, août 22.
- Silvaggio T. (2018b) *Cannabis Agriculture in California: The Environmental Consequences of Prohibition*, in Char Miller (ed.) *Where There's Smoke: The Environmental Science, Public Policy, and Politics of Marijuana* (Lawrence : University of Kansas Press), pp. 13-28.
- South, N. (1998) 'Green Field for Criminology? A Proposal for a Perspective', *Theoretical Criminology*, 2(2), pp. 211-233.
- South N. et R. White (2016) 'L'émergence et l'avenir de la criminologie environnementale', *Criminologie*, 49(2), pp. 15-44.
- Stengers, I. (2009), *Au temps des catastrophes. Résister à la barbarie qui vient* (Paris : La Découverte, Les empêcheurs de penser en rond).
- Ward, J.S. (2018) 'Marijuana packaging waste is the new water bottle', *Rooster*, November 26, <https://therooster.com/blog/wasteful-nature-marijuana-packaging-new-water-bottle> (consulté le 15 août 2019).

## NOTES

1. Au Maroc, le kif désigne la plante elle-même et une préparation traditionnelle destinée à être fumée, composée d'un mélange de tabac et de cannabis séchés.

---

## RÉSUMÉS

Cet article s'intéresse à différentes formes de violences environnementales exercées sur les humains et la nature –y compris le cannabis– dans un contexte de culture intensive. L'article accorde une place importante aux effets engendrés par l'agriculture industrielle du cannabis à partir des années 1960 sur l'eau, la terre, les forêts, les animaux et les paysans. Il s'intéresse également à l'exploitation de la force de travail de populations vulnérables, notamment les femmes et les ouvriers agricoles depuis l'intégration de l'agriculture rifaine au capitalisme colonial au Maroc. S'il se concentre sur le territoire marocain, le cas étudié n'est pas unique dans le monde. C'est un phénomène que l'on repère lorsqu'il se développe à la fois dans un cadre de prohibition et quand les acteurs légaux ou illégaux adoptent un système capitaliste d'exploitation, comme le montre la comparaison entre le Rif et la Californie.

Este capítulo explora las diferentes formas de violencia medioambiental que se practican contra las personas y la naturaleza (incluida la planta de cannabis) en un contexto de cultivo intensivo de cannabis. Se estudian en especial los efectos producidos por la agricultura industrial del cannabis desde los años 60 en el agua, la tierra, los bosques, los animales y los agricultores. Se investiga además la explotación de una mano de obra compuesta de poblaciones vulnerables, especialmente mujeres, y de trabajadores agrícolas sin tierra, desde que la agricultura fue integrada por primera vez en el capitalismo colonial de Marruecos. Aunque este estudio se centra en el territorio marroquí, la situación que en él se expone no es en absoluto única a nivel mundial. El desarrollo de este fenómeno se puede apreciar tanto en un contexto de prohibición,

como cuando los agentes legales e ilegales siguen un sistema de explotación capitalista, como ocurre en California.

## INDEX

**Mots-clés** : cannabis, drogues, colonial | colonisation, environnement, agriculture, travail, femmes, capitalisme

**Index géographique** : United States, Morocco

## AUTEUR

### KENZA AFSABI

Kenza Afsahi enseigne la sociologie à l'Université de Bordeaux et est chercheuse au Centre Emile Durkheim (France). Elle est membre du comité de rédaction de la *Revue Française des Méthodes de Sociologie Visuelle*.